

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
DE  
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE  
DU 20 FEVRIER 1992**

---

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 20 février 1992 à 9h30 au 3, Bd Harpignies 59300 Valenciennes ( Salle 4 ) .

Etaients présents :

Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille ,  
Président du Conseil de l'IPAG  
Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG  
Madame CAMION, Vice-Présidente, invitée  
Monsieur VANCEULEBROECK, Agent Comptable, invité  
Monsieur CAUDMONT, Principal du Collège EISEN, représentant Monsieur  
l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux  
Monsieur DUEE, chef de bureau, représentant Monsieur le Directeur Régional des  
Douanes  
Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire des Impôts, représentant Monsieur le  
Directeur des services fiscaux du Nord-Valenciennes  
Monsieur GAILLARD, représentant Madame le Chef d'Agence de l'ANPE de  
Valenciennes  
Monsieur LINDITCH, enseignant à l'IPAG  
Monsieur BOULOGNE, enseignant à l'IPAG  
Monsieur MANEZ, enseignant à l'IPAG  
Monsieur DERUMAUX, AITOSS  
Monsieur METAY, AITOSS  
Madame DAGOSTINO, usager  
Monsieur FERNEZ, usager  
Mademoiselle JOURDAIN, usager  
Madame PECQUEUR, usager

Avaients donné pouvoir :

Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique  
à Monsieur le Directeur de l'IRA de Lille  
Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais à Monsieur le Directeur de l'IRA  
de Lille

## 1) Examen du compte-rendu du Conseil du 26 juin 1991

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 2) Rapport du Directeur sur la rentrée 1991

Les effectifs globaux de l'IPAG se sont de nouveau fortement accrus puisqu'ils s'élèvent à 159 inscrits en 1991 alors qu'ils étaient de 122 en 1990. Depuis 1988, le nombre des inscrits a été multiplié par sept.

### a) Licence d'Administration Publique

M.MOREAU commente le rapport sur la mise en place de la Licence d'Administration Publique qui a été remis à tous les membres du Conseil.

Grâce à une intense campagne d'information, 353 dossiers de candidature ont été retirés ; 197 candidatures furent examinées par la commission de sélection qui se réunit une première fois dans la deuxième quinzaine de juillet et une seconde fois début octobre ; parmi ces candidats, on dénombra 81 DUT, 47 BTS, 11 "littéraires" et 53 "juristes". Ces chiffres, en particulier le dernier, peuvent être considérés comme élevés par comparaison avec les autres IPAG.

Le nombre d'inscrits s'établit, après quelques désistements, à 60 dont 23 DUT, 21 "juristes", 9 BTS, 4 "littéraires" et 3 MSTCF ; 45 des inscrits possèdent un diplôme de niveau Bac+2, 10 ont déjà une licence et 5 sont même titulaires d'une maîtrise. Si 40 étudiants sont diplômés de l'Université de Valenciennes, 20 d'entre eux sont originaires d'une autre université, ce qui témoigne de la crédibilité obtenue par l'IPAG de Valenciennes.

Trois étudiants seulement ont opté pour le régime spécial qui permet de préparer la Licence d'Administration Publique en deux ans.

### b) Préparation aux concours externes en formation non diplômante

L'ouverture de la Licence d'Administration Publique n'a pas tari le recrutement en formation non diplômante puisque 40 étudiants s'y sont inscrits. Leur nombre n'a pas permis de les admettre systématiquement dans les conférences de méthode organisées en Licence d'Administration Publique. Des exercices spécifiques de préparation à l'oral ont été organisés pour eux.

La préparation au concours externe du CNESSS a été reconduite dans le cadre d'une convention annuelle ; l'enseignement de protection sociale mis en place au titre de cette préparation a bénéficié d'un auditoire plus important grâce à l'ouverture de la Licence d'Administration Publique.

Par ailleurs, le cours de Droit Fiscal organisé en maîtrise en droit a pu être suivi par les étudiants de l'IPAG intéressés.

### c) Préparation aux concours internes

Le nombre des agents publics inscrits, qui s'était fortement accru les années précédentes, est resté stable ; il s'élève à 52. Ces agents sont surtout issus des administrations de l'Education Nationale ( 15 ), de la Santé Publique ( 8 ), des Douanes ( 6 ) et de la Justice ( 5 ).

Bien que le concours des IRA reste le concours le plus souvent préparé, beaucoup d'agents, souhaitant rester dans leur administration, se présentent préférentiellement aux concours organisés par leur ministère.

Le Directeur de l'IPAG se félicite de constater que, malgré le faible nombre de congés de formation ou de mobilité obtenus par les agents inscrits, l'assiduité soit plus satisfaisante que les années antérieures. En effet, les enseignements rassemblent toujours au moins la moitié des inscrits.



La préparation des agents de la Sécurité Sociale au concours de Cours de Cadres n'a pas pu être organisée cette année ; en revanche, une préparation au concours interne du Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale a été mise en place grâce à des conventions de formation continue conclues avec 3 caisses de Sécurité Sociale.

En conclusion de son exposé, le Directeur précise qu'il a créé un enseignement de Droit Communautaire, rendu nécessaire par la réforme des concours des IRA, ainsi qu'une préparation à l'épreuve écrite d'anglais. Ces enseignements sont ouverts aux fonctionnaires comme aux étudiants.

Mme CAMION demande s'il ne serait pas concevable de faire prendre aux agents publics une inscription à l'Université.

M.MOREAU rappelle que M.LASCOMBE, son prédécesseur à la Direction de l'IPAG, s'était opposé avec énergie à cette éventualité et il souligne que, l'IPAG de Lille n'exigeant pas, d'après ses informations, une inscription des agents publics à l'Université, l'IPAG de Valenciennes ne peut être compétitif qu'en adoptant la même pratique.

Mme CAMION fait la suggestion qu'une démarche soit entreprise afin d'obtenir que les agents puissent s'inscrire à l'Université en bénéficiant d'une dispense de droits d'inscription.

M.MOREAU indique qu'il ne fait pas d'objection à cette proposition mais il fait part de son scepticisme quant aux chances de voir cette dispense accordée aux agents.

Mme CAMION s'interroge, par ailleurs, sur l'opportunité de faire s'inscrire tous les étudiants en Licence d'Administration Publique ; cela permettrait, selon elle, de mieux justifier, auprès du Ministère, le besoin de financement de l'IPAG.

M.MOREAU répond qu'il lui paraît difficile de retenir cette suggestion pour deux raisons ; d'une part, l'inscription en Licence d'Administration Publique est, légalement, soumise à sélection ; d'autre part, beaucoup d'étudiants, déjà titulaires d'une licence, risqueraient de ne pas se présenter aux examens, ce qui réduirait très fortement le taux de réussite . Or, il s'agit d'un des critères utilisés par le Ministère pour évaluer la formation.

M.GEORGES se réjouit du nombre important de candidats en Licence d'Administration Publique ; il constate que la sélection a pu être sévère et que le nombre d'inscrits en Licence d'Administration Publique à l'IPAG de Valenciennes est élevé.

### **3) Examen du budget de l'année 1992**

M.VANCEULEBROECK, agent comptable, présente le budget.

M. MOREAU souligne que ce budget est en très forte augmentation, du moins pour la partie " formation initiale ". Cette progression s'explique en particulier par l'ouverture de la Licence d'Administration Publique qui a nécessité la création de nouveaux cours, la mise en place de conférences de méthode et la quasi totale dissociation des enseignements donnés aux agents publics et des enseignements donnés aux étudiants.

Il précise qu'il a dû longuement et énergiquement plaider auprès des instances universitaires pour obtenir que les crédits ne soient pas seulement calculés sur la base des étudiants inscrits en Licence d'Administration Publique mais qu'ils prennent en compte l'ensemble des inscrits. Il remercie Mme CAMION de l'appui qu'elle lui a apporté.

La partie " formation continue " du budget bénéficie de la progression du nombre des agents inscrits qui entraîne un accroissement sensible de la subvention du Ministère de la Fonction Publique.



Quant aux dépenses, le poste le plus important est constitué par les frais de personnel. Tous les enseignements sont en effet payés en heures complémentaires, aucun enseignant n'étant en poste à l'IPAG.

M.MOREAU fait observer qu'une dépense de 14000F ne figure plus en "charges exceptionnelles" comme dans les budgets des années précédentes. Il précise que, mandaté par le Président du Conseil de l'IPAG, il a négocié avec la Présidence pour apurer ce vieux contentieux, et qu'il a pu obtenir une transaction à hauteur de 7000F.

En outre, M.MOREAU indique, qu'à la suite d'un accord qui avait été passé entre le Doyen de la Faculté de Droit et le Conservateur de la Bibliothèque Universitaire, il a dû accepter de verser 10000F à cette dernière au titre de la valeur du revêtement de sol de la salle 4 devenue principale salle de cours de l'IPAG ; en effet, il apparaissait au Directeur qu'il était indispensable au bon fonctionnement de l'IPAG que les enseignements puissent continuer à être dispensés Bd Harpignies.

M.GEORGES se félicite de constater que le budget de l'Institut soit en forte augmentation. Ce budget, mis aux voix par le Président du Conseil, est adopté à l'unanimité.

#### **4) Réforme des concours des IRA**

M.MOREAU regrette, qu'en dépit des fortes objections qui avaient été formulées par les Directeurs des IPAG lors de leur réunion annuelle, cette réforme s'applique dès 1992.

Il observe que, si le nombre des épreuves a été réduit, il n'en va pas de même des programmes si bien que l'apparente simplification des concours est fallacieuse.

Le Directeur relève aussi que les concours des IRA seront désormais très différents des autres concours de la Fonction Publique, ce qui risque de perturber les candidats.

Enfin, il souligne que les programmes et les épreuves de la Licence d'Administration Publique ne sont plus en correspondance avec ceux des concours des IRA ; en particulier, les Finances Publiques ne donnent plus lieu à une épreuve obligatoire dans les concours des IRA alors qu'elles restent au programme de la LAP.

M.GEORGES redoute que la formation juridique des lauréats des concours des IRA ne soit pas suffisante. Il indique que, si les Q.C.M. ou Q.R.O.C. ( Questions à Réponse Ouverte et Courte ) sont dans l'air du temps, les résultats obtenus par les candidats ne sont pas nécessairement meilleurs que dans les épreuves habituelles de dissertation.

#### **5) Projet de réforme de la Licence d'Administration Publique**

M.MOREAU présente un projet d'arrêté réformant la Licence d'Administration Publique.

D'une part, la maquette serait assouplie, le nouveau texte ne déterminant plus la répartition de l'enveloppe horaire entre les matières et entre les catégories d'enseignements ( cours et conférences de méthode ). D'autre part, 50h au moins devraient être consacrées à la réalisation d'un travail d'étude et de recherche. Le Directeur précise, qu'ayant été appelé à donner son avis sur ce projet, il a émis des réserves quant à l'opportunité d'imposer aux étudiants ce dernier exercice qui n'apparaît pas adapté à la préparation aux concours.

Il souhaite, approuvé par Mme CAMION, que la réforme éventuelle de la LAP ne s'applique pas dès la rentrée 1992 afin que l'IPAG puisse d'abord tirer les leçons du démarrage de la formation.

Aucune question diverse n'étant soulevée, M.GEORGES lève la séance à 11h30.